

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 19 décembre 2022, à 19 h
00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, et à
laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2023
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de la séance

22-12X-521

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

22-12X-522

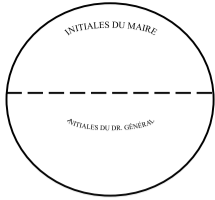
ADOPTION DU BUDGET 2023

Le maire présente les grandes lignes du budget 2023.

BUDGET 2023

REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	14 644 401 \$
TENANT LIEU DE TAXES	359 908 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	210 146 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

IMPOSITION DE DROIT	1 039 800 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	55 500 \$
INTÉRÊTS	210 000 \$
AUTRES REVENUS	147 788 \$
TRANSFERTS	776 115 \$
TOTAL DES REVENUS:	17 443 658 \$
AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE	800 000 \$
TOTAL	18 243 658 \$

DÉPENSES:

ADMINISTRATION	2 668 240 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	398 324 \$
GREFFE	27 180 \$
VOIRIE	2 654 215 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	902 202 \$
HORTICULTURE	373 655 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	274 297 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	145 124 \$
DÉNEIGEMENT	1 715 136 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	348 993 \$
ÉGOUT	195 589 \$
LOISIRS ET CULTURE	818 333 \$
BIBLIOTHÈQUE	435 005 \$
INCENDIE et SÉCURITÉ CIVILE	1 174 412 \$
ORDURES	1 005 238 \$
SERVICE POLICIER	1 434 364 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	785 217 \$
QUOTE-PART MRC	878 746 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 234 270 \$
REMB. CAPITAL	1 807 677 \$
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	201 711 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	18 243 658 \$

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

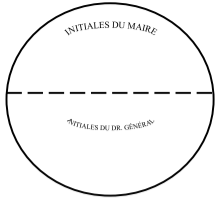
CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2023 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 18 243 658 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1^{er} mars 2023 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
22-12X-523

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 24 133 335 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1^{er} mars 2023 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

22-12X-524

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière